

Le Département du Var a en charge le Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI) et le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). Ils ont pour objectifs le développement maîtrisé des sports de nature, leur pérennisation et leur promotion tout en limitant l'impact sur la nature. Le PDIPR recense des itinéraires de randonnées non motorisés (pédestre, VTT et équestre) tout en favorisant la découverte de sites naturels, de paysages remarquables et d'un riche patrimoine. Il permet aussi d'assurer la préservation des chemins ruraux.

Plusieurs dizaines de sentiers sont inscrits au PDIPR représentant plusieurs centaines de kilomètres parmi lesquels des boucles locales, des itinéraires de grande randonnée GR, des GR de Pays (boucles sur plusieurs jours). Concernant la randonnée équestre plus de 245 km de sentiers sont inscrits. Le PDESI du Var compte, quant à lui, plusieurs dizaines de sites inscrits.

Pour mieux répondre aux besoins du public en matière de randonnée, le Département du Var balise et signale l'ensemble des sentiers inscrits, collabore avec les collectivités territoriales pour maintenir une offre sécurisée de sentiers de qualité et développe des boucles locales très appréciées des randonneurs.

Ce sont ainsi de nombreux circuits ou boucles de randonnées de longueurs et de difficultés variables que le Conseil départemental du Var propose de découvrir.

Recommandations :

Les sentiers proposés peuvent traverser des espaces où les activités forestières, agricoles et pastorales sont encore présentes et actives. Il n'est pas rare de croiser des hommes en train de débarder ou des troupeaux en train de paître. N'oubliez pas que vous randonnez sur des chemins bordés de propriétés privées. Aussi, le respect des chemins balisés et des cultures (oliviers, châtaigniers, liège...) est la meilleure des assurances pour une promenade agréable.

Afin de respecter le travail des éleveurs et la quiétude des troupeaux, merci d'adopter quelques réflexes : contourner largement le troupeau, gardez vos distances. En présence de chiens de protection : arrêtez-vous le temps qu'ils vous identifient, restez calme, rangez votre bâton, ne les menacez pas, ne les caressez pas. Tenez votre chien en laisse (si vous vous trouvez dans un endroit où sa présence est autorisée).

Règles à l'attention des randonneurs équestres

Ni cueillette ni prélèvements : les itinéraires traversés sont riches en espèces animales et végétales rares. Aidez-nous à les préserver !

Emportez vos déchets avec vous.

Baignade interdite aux chevaux dans le Verdon sous peine d'amende.

Restez sur les sentiers balisés pour éviter la dégradation des milieux naturels.

Équipements nécessaires :

Chevaux équipés pour la pratique de l'équitation d'extérieur, eau et provisions.

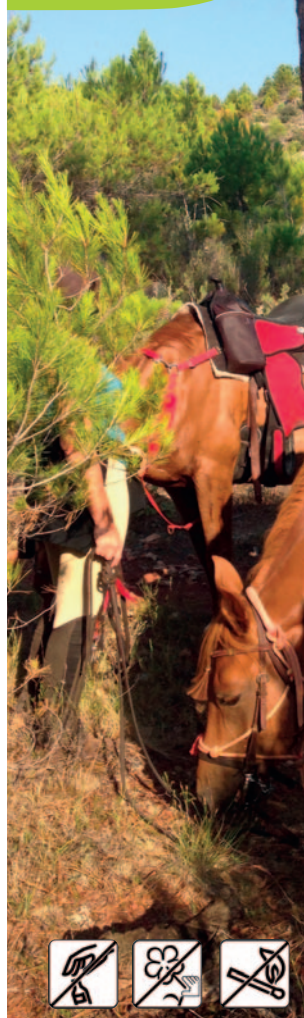
Risques incendies : Consulter la vigilance incendie

www.var-adm.net/massifs83_web/massifs83.gif

Contact utile : Numéro d'urgence : 112

Renseignements : var.fr/contact


LE DÉPARTEMENT



Direction de la Communication du Conseil départemental du Var - photographie géologique - Photo 146 - 10/2017

PARTOUT, POUR TOUS, LE VAR ACTEUR DE VOTRE QUOTIDIEN


LE DÉPARTEMENT

LE SENTIER DE SAINT-BARTHÉLÉMY


LES RANDONNÉES ÉQUESTRES DU VAR

PLUS D'INFORMATION SUR
sportnature.var.fr

PARTOUT, POUR TOUS, LE VAR ACTEUR DE VOTRE QUOTIDIEN

Le sentier de Saint-Barthélemy

Ce Circuit vous fait découvrir Salernes et Sillans-la-Cascade à travers un ensemble de collines. Vous traverserez ensuite le massif forestier de Salernes et de l'Espace Naturel Sensible Départemental de Saint-Barthélemy, jusqu'au village de Sillans-la-Cascade.



TERRITOIRE DE VALORISATION : Var Lachens
COMMUNES : Salernes - Sillans-la-Cascade **PROPRIÉTAIRES :** ONF, commune et Département du Var
PRATIQUE CONCERNÉE : randonnée équestre
AIRE DE DÉPART : Musée de la Céramique - Salernes
COORDONNÉES GPS : 6°14'1,56"E - 43°33'36,71"N
NIVEAU : Confirmé, dénivelé progressif technique.
DISTANCE TOTALE : 19 km - **DÉNIVELÉ :** 486 m - **TEMPS ESTIMÉ :** 4 h - **BALISAGE :** orange
ÉQUIPEMENTS : Table de pique-nique et barre d'attache

À faire



Randonnée équestre

À voir

Espèces animales :



Petit et grand Rhinolophe,
Martin-pêcheur
d'Europe, La Diane,
Écrevisse à pieds blancs,
Écrevisse à pattes
blanches.



Sites :



Musée de la Faïence
de Salernes,
ruine du château
de Salernes,



La Tholos de la Lauve,
Espaces Naturels
Sensibles propriété
du Département du Var :
"Saint Barthélemy"
et Cascade de
Sillans-la-Cascade.



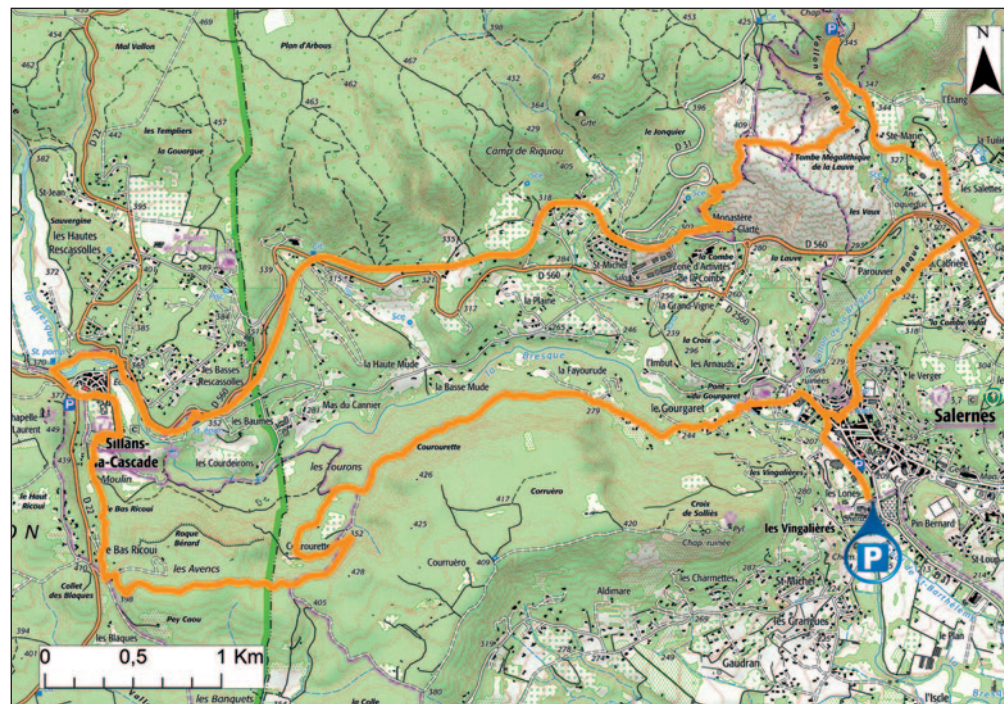
Descriptif du circuit

► Au poteau "Le Musée", vous êtes au parking du Musée de la céramique de Salernes. Traversez le centre-ville sur 800 m et au poteau "Le Salernois", prenez la direction "Sillans-la-Cascade - Village par Saint Barthélemy". Le château de Salernes se dresse sur une butte qui domine le village. Rejoignez le stade puis montez jusqu'à la Rue du Château par la droite jusqu'aux ruines. Barres d'attaches et tables de pique-nique vous y attendent.

► Continuez vers le poteau "Bel Pons" direction "Sillans-la-Cascade Village" sur 1 km avant de traverser la D 560 prudemment. Moins de 3 km sur une petite route goudronnée vous séparent de l'espace naturel sensible de "Saint-Barthélemy", agréable vallon qui offre la fraîcheur de sa végétation et de son cours d'eau pour une agréable halte. Cet étroit vallon a été creusé par les eaux d'un petit torrent. Le chemin remonte le cours du ruisseau sur 200 m et débouche sur une belle clairière ombragée, parfaite pour faire une halte et désaltérer les chevaux. Revenez sur vos pas et continuez le circuit.

► Suivez la piste forestière au poteau "Saint-Barthélemy" vers la direction "Sillans-la-Cascade Village". Après un sentier souple et ombragé, la piste monte progressivement avant de s'ouvrir sur cette tombe préhistorique unique dans le Var, la Tholos de la Lauve. Tournez à gauche et descendez jusqu'au poteau "La Combe" sur 1,5 km. La piste est technique et rocailleuse. Mettez pieds à terre si nécessaire.

► Après la barrière DFCI, au poteau "La Bresque", traversez la D 560 en direction de "Sillans-la-Cascade Village". Vous êtes sur EuroVelo8, "la route de la Méditerranée", voie cyclable à l'échelle européenne. Cette partie gou-



dronnée vous mènera directement à Sillans-la-Cascade. Aux abords des remparts de Sillans, le ruisseau de La Bresque fait une chute de 42 m du haut d'une falaise de tuf. Descendez de cheval et profitez du lieu, descendez à pieds au belvédère aménagé par le Conseil départemental. Faites un détour par le centre-ville de Sillans pour y faire une pause. Des barres d'attaches ont été aménagées pour profiter du centre du village. Reprenez le sentier qui longe les remparts.

► Au poteau "La carrière", tournez à gauche vers la direction "Salernes par le Bas Ricoui" que vous suivez à nouveau jusqu'au poteau "Le château".

► Au poteau "Le Ricoui", prenez à gauche sur un petit sentier qui longe des habitations. Suivez la grande direction "Salernes-Village". Après un passage étroit, faites vous plaisir avec un beau galop sur cette large piste ombragée que vous suivez sur 6 km. Descendez sur Salernes en passant par la piscine naturelle de la Muie.

► Au poteau "La serre" revenez sur vos pas vers "Salernes - Village". Après 300 m, tournez à droite et longez la rue du centre-ville. Après le passage sous voûte, vous revenez au parking du Musée.

À noter

La tholos : terme grec désignant un édifice de plan circulaire, à destination funéraire ou religieuse. Elle contient les restes d'environ 25 personnes de la fin du Néolithique.